

Prénom : Date :

Nom :

Par un avis et un rapport d'expertise collective, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) conclut à un lien probable entre l'exposition aux pesticides et la survenue du cancer de la prostate. L'Anses confirme un excès de risques « significatif et reproductible » concernant cette pathologie chez les travailleurs exposés aux pesticides. Actuellement, il n'existe que deux tableaux de maladies professionnelles, dans le régime agricole, pour l'exposition professionnelle aux pesticides. Seuls trois cas, sur douze demandes, de reconnaissance de cancers de la prostate associés à une exposition aux pesticides ont été reconnus entre 2011 et 2018. « L'ensemble des éléments scientifiques développés plaide en faveur de la création d'un tableau de maladie professionnelle pour le cancer de la prostate associé aux pesticides dans les régimes agricole et général », conclut l'Anses. Il appartient maintenant à l'État de prendre une décision sur la création d'un tel tableau. Sa création permettrait d'établir une présomption d'origine professionnelle de la maladie et de faciliter ainsi l'indemnisation.



D'après actu-environnement.com.

Analyse

C2 1 Formuler le problème posé dans la situation. ... / 2 pts

.....

.....

C2 2 Identifier les éléments de la situation en répondant aux questions suivantes. ... / 3 pts

Quoi ? (Quels sont les deux éléments mis en lien dans cette étude ?)

.....

Qui ? (Qui alerte face à ce problème ?)

.....

Comment ? (Comment l'État peut-il agir face à ce problème ?)

.....

Pourquoi ? (En quoi cette reconnaissance aiderait-elle les victimes ?)

.....

Connaissances

C3 3 Rappeler la définition d'une maladie professionnelle. ... / 3 pts

.....

.....

ÉVALUATION

C1 4 Doc. 1 Souligner le nom de la maladie professionnelle dont il est question. ... / 1,5 pt

DOC. 1 Extrait du tableau 58 des maladies professionnelles du régime agricole

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Maladie de Parkinson	7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : <ul style="list-style-type: none"> • lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; • par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des pesticides.

Source : inrs.fr.

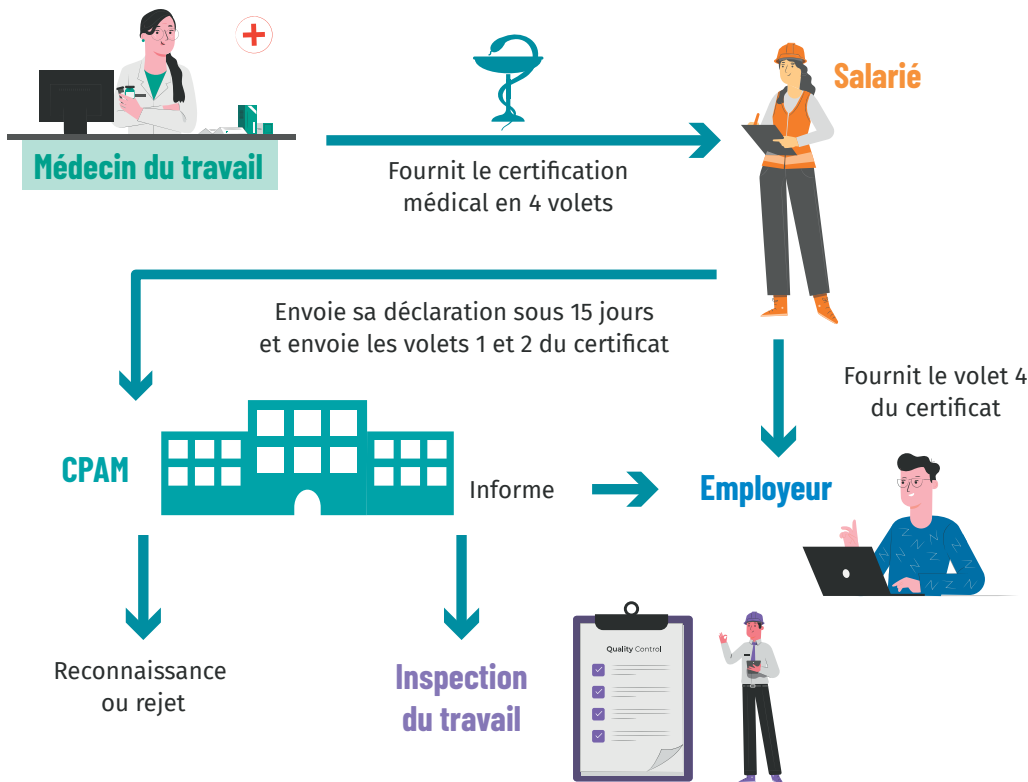
C1 5 Doc. 1 Relever la condition nécessaire pour que cette maladie professionnelle soit reconnue. ... / 2 pts

.....

.....

Solutions

DOC. 2 La procédure de déclaration d'une maladie professionnelle



Source : PreventionBTP.fr.

C3 6 **Doc. 2 Expliquer** à une victime d'une maladie professionnelle les différentes actions qu'elle doit effectuer pour réaliser correctement la procédure de déclaration. ... / 3 pts

.....

.....

.....

.....

.....

C4 7 **Nommer** les deux types de prestations dont bénéficie la victime. ... / 2 pts

→

→

C1 8 **Doc. 2 Entourer** l'acteur versant ces indemnités à la victime. ... / 1,5 pt

C5 9 **Proposer** un argument en faveur de la création d'un nouveau tableau de maladie professionnelle pour le cancer de la prostate chez le personnel du monde agricole. ... / 2 pts

.....

.....

Total : ... / 20 pts